

CONVENTION DE COOPÉRATION POUR LE CINÉMA ET L'IMAGE ANIMÉE EN GRAND EST

2023 - 2025

ENTRE

L'ÉTAT (DRAC GRAND EST)

LE CENTRE NATIONAL DU CINÉMA ET DE L'IMAGE ANIMÉE

LA RÉGION GRAND EST

ET

L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

Depuis les premières lois de décentralisation, l'État, le Centre national du cinéma et de l'image animée et les collectivités territoriales coopèrent afin de développer la filière du cinéma et de l'image animée de façon harmonisée sur l'ensemble du territoire national.

Cette politique s'est structurée depuis près de 20 ans autour de conventions de coopération qui ont contribué à faire des collectivités territoriales des partenaires à part entière de la filière.



Pour les années 2023-2025, les partenaires se fixent comme objectifs de répondre aux enjeux soulevés ou amplifiés par la crise sanitaire et par l'accélération des transformations technologiques induisant des changements de comportements du public.

Le premier concerne la reconquête du public, à la fois pour les salles de cinéma et pour les œuvres françaises, quel que soit leur canal de diffusion. Cet enjeu est prioritaire, aussi bien pour l'avenir d'un secteur essentiel pour l'attractivité, la croissance et l'emploi en région, que pour celui de la société française dans son ensemble, dans la mesure où l'audiovisuel au sens large constitue un puissant vecteur d'intégration à travers les représentations qu'il diffuse. Dans ce but, il est nécessaire de stimuler le désir cinématographique en ciblant tout particulièrement la jeune génération. Cette ambition est fondamentale pour l'ensemble des acteurs du cinéma et de l'audiovisuel (producteurs, distributeurs, diffuseurs, exploitants et acteurs de diffusion culturelle) qui dépendent tous de l'intérêt des publics. Elle s'articule plus

largement avec une politique publique visant l'émancipation du citoyen : la salle de cinéma constitue en effet un lieu d'expérience esthétique et intellectuelle où se construit et s'aiguisent l'esprit critique. La projection collective permet l'émulation, le partage d'émotions et d'idées. La reconquête des publics relève ainsi d'une véritable politique d'éducation aux images visant à orienter les pratiques cinématographiques des jeunes générations, dans un contexte d'hyperconnexion numérique qui tend paradoxalement à isoler les individus.

Le deuxième défi est celui de la formation, initiale comme continue, des professionnels et futurs professionnels de la filière du cinéma et de l'image animée. Le développement des besoins de programmes des plateformes internationales, mais aussi les obligations d'investissement imposées récemment par les pouvoirs publics, génèrent une forte croissance de la demande d'œuvres : il s'agit là d'une opportunité historique pour l'appareil créatif et industriel français, que la filière ne peut saisir qu'à la condition d'un développement des compétences et des équipements.

C'est pourquoi l'État a décidé de donner un élan à ce besoin urgent de développement grâce à l'appel à projets « La grande fabrique de l'image » du Plan France 2030, piloté par le CNC, qui poursuit l'objectif de doter la France d'une capacité humaine, technique et industrielle au meilleur niveau. Il vise en particulier à renforcer notre attractivité et notre compétitivité en matière de studios de tournage, de production numérique et de formation professionnelle, en favorisant le développement dans les régions d'outils adaptés aux évolutions du marché. Rivaliser avec la concurrence internationale implique de poursuivre l'intégration des plateformes étrangères au sein du système de financement français. C'est tout l'enjeu de l'ouverture des aides aux œuvres financées par ces plateformes à partir de 2023. Cet effort exceptionnel doit toutefois être relayé par les outils pérennes de politique publique en matière de formation – et notamment par la politique de coopération portée par les partenaires de la présente convention.

Enfin, le secteur du cinéma et de l'image animée doit s'engager dans une démarche de responsabilité sociétale et environnementale (RSE). Pour accompagner cette transition, le CNC a mis en place des mesures fortes qui s'appuient principalement sur son Règlement général des aides financières (RGA) : conditionnalité des aides du CNC au respect par leurs demandeurs des obligations légales en matière de prévention des violences sexistes et sexuelles ; parité dans la composition des commissions d'attribution des aides ; bonus « Parité » pour les aides à la production de long métrage et le soutien à l'audiovisuel ; conditionnalité des aides à la production à la remise d'un bilan carbone. Il est impératif de mieux prendre en compte l'ensemble des enjeux RSE dans les années à venir par le biais d'initiatives et d'actions communes à l'Etat, au CNC et aux collectivités territoriales.

La Région Grand Est souhaite conforter les différents volets de sa politique cinéma et audiovisuelle menés en collaboration avec le CNC tout en initiant de nouvelles perspectives adaptées aux évolutions du secteur et de son contexte ainsi qu'aux spécificités et aux besoins de ses territoires, de ses professionnels et de ses publics. La Région Grand Est s'attache à développer son action à travers quatre axes prioritaires : la jeunesse, l'accompagnement des créateurs, la structuration de la filière régionale et l'équilibre territorial et les enjeux sociétaux et environnementaux.

Renouvellement des publics, formation des professionnels, RSE : les partenaires s'accordent, pour la période 2023-2025, à mettre en œuvre des moyens renforcés pour répondre à ces défis.

AXE I : SOUTENIR LA CRÉATION POUR FAVORISER L'ÉMERGENCE DES TALENTS

AXE I.1 : Accompagner l'émergence des talents et la carrière des créateurs

Le soutien à l'émergence des talents et à l'accompagnement des créateurs est l'un des objectifs premiers de la politique audiovisuelle et cinématographique en France. Différentes mesures portées par les partenaires visent à soutenir les talents à tout moment de leur carrière, afin d'assurer les conditions d'une création vivante, largement ouverte sur la société. C'est l'esprit du dispositif *Talents en Court* qui accompagne de jeunes créateurs au fort potentiel artistique, mais éloignés du réseau professionnel pour des raisons sociales et géographiques. Les programmes de résidence offrent également des clés de réussite précieuses pour aiguiller les jeunes talents et faire fructifier leur projet personnel. Enfin, les partenaires s'attachent à favoriser l'accompagnement des auteurs à chaque moment de leur carrière, dans des étapes de recherche et de création.

Ainsi, dans le cadre de ses objectifs prioritaires « Faire le pari de la jeunesse » et « Renforcer l'accompagnement des créateurs », la Région Grand Est s'attache, d'une part, à développer l'émergence de jeunes talents par leur détection et leur accompagnement, portant notamment sur une évaluation de la révision récente du court métrage, sur les auteurs régionaux, sur l'opportunité que peut constituer l'opération *Talents en Court* ainsi que sur l'identification, la formation et la montée en compétences de ses talents et techniciens.

D'autre part, la Région Grand Est s'appuie sur plusieurs actions locales complémentaires :

- des aides à l'écriture qui portent un intérêt particulier au soutien des auteurs ayant un lien significatif avec le Grand Est (établis en Grand Est, accompagnés par une société de production du Grand Est, ayant eu un parcours notable avec la participation à une résidence du Grand Est, ayant suivi une formation cinéma en Grand Est et (ou) ayant bénéficié d'un soutien pour un projet précédent). Elles sont complétées par un suivi d'écriture opéré par le Bureau des auteurs. Cette nouvelle convention permettra d'interroger le niveau et le volume des aides à l'écriture actuellement allouées par la Région Grand Est ;
- une mission confortée d'accompagnement de parcours d'auteurs : détection accrue de l'émergence, formations et suivi d'écriture, insertion dans les réseaux régionaux et nationaux professionnels, intégration dans des délégations professionnelles sur des marchés et festivals ;
- le soutien à 3 résidences emblématiques de courts métrages (De l'écriture à l'image Saint-Quirin, Sofilm de courts-métrages de genre et WoS Fabrique), pour permettre aux auteurs de bénéficier de conditions financières d'accès les plus favorables ainsi qu'à la résidence Héroïnes, accompagnée et accueillie en Grand Est par le Bureau des auteurs pour des premiers ou deuxièmes longs métrages cinématographiques mettant en valeur des personnages féminins.

AXE I. 2 : Soutenir la création et la production d'œuvres diversifiées dans les territoires

Le soutien aux œuvres cinématographiques et audiovisuelles dans l'ensemble des territoires, de leur conception jusqu'à leur mise en production, est la condition d'une création riche, diversifiée et toujours renouvelée. Le CNC et les collectivités territoriales soutiennent historiquement une production d'œuvres d'images animées revêtant les formes les plus variées (prise de vue réelle, animation, jeu vidéo, réalité immersive...). Les partenaires ont pour mission d'accompagner la production d'œuvres innovantes et de soutenir la prise de risque artistique à travers des mécanismes de soutien qui interviennent à toutes les étapes, depuis les premières phases d'écriture jusqu'à la réalisation finale.

La production est au cœur des défis environnementaux que doit relever le secteur. Le CNC inaugure un plan d'action visant à permettre la transition écologique et énergétique du cinéma :

il incite les sociétés de production à réaliser un bilan carbone de leur activité, dans la perspective proche d'une éco-conditionnalité de l'ensemble des aides à la production du CNC.

En lien avec sa priorité « Optimiser les dimensions sociétales et environnementales », la Région Grand Est a d'ores et déjà engagé des chantiers en matière de parité (composition des comités) et d'éco-responsabilité pour des propositions optimisées en faveur des tournages accueillis. L'axe parité pourra être approfondi par l'analyse des œuvres soutenues, celui sur la lutte contre les violences sexistes et sexuelles également et les initiatives en matière de verdissement des dispositifs de soutien à la production devront pouvoir faire l'objet d'un regard critique en vue d'améliorations et d'adaptations.

AXE II : STRUCTURER LES FILIÈRES ET L'EMPLOI POUR RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES

Le développement de nouveaux moyens de diffusion, notamment des plateformes, a conduit à une augmentation de la demande de contenus. Afin de pouvoir répondre à ces nouveaux modes de consommation, il est nécessaire que la France réadapte son appareil de production, pour le rendre plus attractif, à la fois pour les tournages locaux et internationaux.

Pour répondre à cet objectif, le CNC a opéré une série de mesures d'intensité croissante visant à consolider l'appareil de production français : en publiant un rapport sur les studios en 2019 ; en déployant le « Plan studios » en 2020 (1 M€) ; en opérant la mesure « Choc de modernisation de l'appareil de production » au sein du plan France Relance en 2021 (10 M€) ; et enfin en opérant aux côtés de la Caisse des dépôts et sous l'égide du Secrétariat général pour l'investissement l'appel à projets pour les studios et la formation « La grande fabrique de l'image » dans le cadre du plan France 2030, doté au global de 350 M€.

La viabilité de ces projets industriels de grande envergure passe par la mise en place d'un continuum de financement public qui associe subventions, prêts et garanties bancaires, investissements en fonds propres ou quasi fonds propres, et par la capacité à faire levier sur du financement privé. Le CNC y travaille en étroite collaboration avec l'IFCIC et Bpifrance, la CDC et la Banque des territoires. L'ensemble des partenaires du financement public porte une attention particulière aux projets lauréats de l'appel à projets « La grande fabrique de l'image ».

Par ailleurs, le CNC a réintégré fin 2021 les missions de promotion de l'attractivité internationale de la France qui étaient jusqu'ici opérées par l'association Film France, et a renforcé les moyens qui étaient alloués à ces missions. Un nouveau service de l'attractivité met en valeur et coordonne les bureaux d'accueil des tournages constitués en réseau et assure la promotion de l'ensemble des outils de production française (techniciens et artistes, lieux de tournages, prestataires).

Le soutien au secteur repose aussi sur la structuration des filières régionales de l'audiovisuel, du cinéma et de l'image animée et la création d'écosystèmes locaux. Les collectivités développent déjà des initiatives en ce sens (fonds dédiés à la production régionale favorisant l'installation de sociétés sur les territoires, soutien à la formation professionnelle, aides régionales en faveur des industries techniques, etc.). Ces outils font de la France l'un des acteurs influents et incontournables sur le marché mondial. Désormais, il s'agit pour les partenaires de renforcer sa compétitivité industrielle, technique et humaine à l'international, en faisant de la France l'un des plus grands pays de tournages et de production numérique au monde.

Le rayonnement de la filière est indissociable du talent de celles et ceux qui la font vivre. Les partenaires s'engagent à renforcer l'offre de formation, étudiante comme professionnelle, pour l'ensemble des métiers artistiques, administratifs et techniques du cinéma, de l'audiovisuel et

du jeu vidéo afin de faire prospérer la création française et d'accompagner l'innovation. Des métiers en tension ou en mutation ont été identifiés lors de l'étude de besoin accompagnant la publication de l'appel à projets France 2030 « La grande fabrique de l'image » et devront faire l'objet d'une attention particulière.

La Région Grand Est affirme comme étant une priorité l'amélioration de la structuration de sa filière régionale et l'équilibre au sein de ses territoires. Ainsi, elle a impulsé la création du Bureau des images Grand Est depuis janvier 2023, afin d'amplifier la progression du positionnement national et international du territoire sur la filière image et d'accompagner les structures et talents régionaux dans ce nouvel essor.

Plusieurs chantiers majeurs pourront ainsi être renforcés – dans une collaboration accrue avec tous les partenaires la filière :

- l'accompagnement et la structuration des entreprises régionales de l'ensemble de la filière avec une attention particulière portée aux œuvres immersives et au jeu vidéo, porteurs de nouveaux enjeux techniques, artistiques et en lien avec d'autres esthétiques ou champs culturels ;
- la mise en place de formations sur mesure pour la filière artistique et technique régionale, la consolidation des collaborations avec les structures d'enseignement du territoire et la capacité à attirer de nouvelles formations pour accompagner le déploiement des Studios de Reims (lauréats France 2030 « La grande fabrique de l'image ») notamment, mais permettant également d'irriguer des bassins pour lesquels la présence de techniciens régionaux est moins forte ;
- le renforcement des champs de la diffusion et de la valorisation des œuvres locales via des outils dédiés, notamment au sein du Contrat d'objectifs et de moyens renouvelé avec ses diffuseurs régionaux;
- l'accueil des tournages et la mobilisation du réseau de collectivités territoriales Plato ainsi que l'opportunité d'attractivité que constituent les Studios de Reims, lauréats France 2030 ;
- la mobilisation de la nouvelle génération de projets INTERREG CinEuro (Grande Région et Rhin Supérieur) et FEDER pour le renforcement d'initiatives de coproductions internationales et l'accompagnement des professionnels en marchés et festivals.

AXE III : RECONQUÉRIR LES PUBLICS GRÂCE AUX SALLES ET AUX ACTEURS DE LA DIFFUSION CULTURELLE

AXE III. 1 : Soutenir un parc de salles au plus près des publics

Grâce à une politique de soutien ininterrompu depuis plus de cinquante ans, la France dispose d'un parc de salles unique au monde, par sa densité, sa diversité et sa bonne répartition qui couvre l'ensemble du territoire français.

Pour retrouver son public, partiellement réduit depuis la crise sanitaire, la salle doit plus que jamais s'appuyer sur sa propre expertise en développant de nouvelles formes d'actions de médiation permettant de répondre aux attentes du public d'aujourd'hui.

Ces actions sont notamment portées par des médiateurs en salles, dont l'emploi est soutenu par les partenaires. Ces médiateurs tiennent un rôle fondamental dans l'animation et l'intégration des nouvelles pratiques de l'image dans les salles.

Afin de répondre à sa priorité « Optimiser les dimensions sociétales et environnementales », la Région Grand Est met en œuvre le fonds « Transition Énergie Culture » (TEC) permettant aux exploitants du territoire d'être accompagnés dans les investissements nécessaires pour réduire leur consommation énergétique, dans une stratégie « développement durable » déployée au niveau de tous les territoires du Grand Est.

La Région Grand Est ayant hérité d'un paysage de salles organisées de manières différentes sur son territoire, la recherche d'une structuration adaptée de l'exploitation constituera une nouvelle étape essentielle en vue d'un meilleur équilibre territorial et d'une meilleure coordination des collaborations.

Axe III. 2 – Soutenir les acteurs de la diffusion culturelle au plus près des publics

Les festivals jouent un rôle clef dans l'aménagement culturel du territoire, dans l'exposition des œuvres, notamment les plus exigeantes, ainsi que dans la découverte et l'accompagnement des jeunes talents. Ces festivals participent également à l'insertion professionnelle de ces derniers en permettant des temps de rencontre.

Ces temps forts de la diffusion culturelle sont complétés par des actions diverses visant à créer des événements autour des œuvres afin qu'elles trouvent leur public : conférences, projections-débats, intervention des équipes de films lors des projections. Pour favoriser l'émergence de ces actions sur leur territoire, les partenaires financent conjointement des opérateurs de terrain chargés de créer le lien entre les lieux et acteurs de diffusion, les œuvres soutenues en région, et le public. En effet, la coopération entre structures est primordiale et se conçoit comme une manière de diversifier la programmation pour aboutir à un croisement des publics.

Dans le cadre de son objectif prioritaire « Faire le pari de la jeunesse », la Région veut renforcer la diffusion des œuvres en salles, en particulier auprès des publics jeunes, en s'appuyant sur les partenaires de l'éducation à l'image (PREAI, Coordinations des dispositifs d'éducation à l'image, ...) afin de déployer plus largement sur le territoire les opérations d'éducation à l'image et de favoriser de nouvelles pistes de travail.

Cette convention doit également permettre de conforter des initiatives régionales favorisant la rencontre entre les jeunes et les œuvres dans les cinémas telles que le label « Frissons en Grand Est », le dispositif Jeun'Est et le réseau Plato.

Elle poursuivra également son initiative autour des Jury-Jeunes sur plusieurs Festivals du territoire, permettant à des lycéens, services civiques et membres du Conseil régional des jeunes d'appréhender l'écosystème d'un festival, de se confronter et de débattre des œuvres, en lien avec ses créateurs, producteurs, talents et les jurys professionnels de ces festivals.

AXE IV : RENFORCER L'ÉDUCATION AUX IMAGES POUR FORMER LES PUBLICS DE DEMAIN

La démocratisation des outils de création et de diffusion des images, l'omniprésence des écrans, l'augmentation très importante des flux et le formatage commercial des contenus imposent d'accompagner les regards du jeune public. Il s'agit également de redonner le goût du cinéma en salles, de savoir apprécier les films de patrimoine autant que les œuvres contemporaines dans toute leur diversité, notamment les œuvres françaises et européennes.

L'enjeu est de comprendre comment sont faites les images, de favoriser l'expression artistique et de proposer une approche sensible des œuvres.

L'éducation aux images donne accès aux jeunes à leur propre culture en leur transmettant notre patrimoine dans toute sa diversité préservant ainsi notre souveraineté culturelle.

Ces démarches constituent aujourd'hui une priorité des politiques publiques, car lire et écrire le monde qui nous entoure – pour mieux l'appréhender dans toute sa complexité – ne passe pas uniquement par le texte mais également par les images. Tous les jeunes doivent pouvoir bénéficier d'une action d'éducation aux images.

C'est tout le sens des politiques publiques d'éducation aux images. A cet effet, les partenaires portent et soutiennent, depuis 30 ans, « Ma classe au cinéma » (Maternelle, Ecole, Collège et Lycéens et apprentis au cinéma). L'objectif est de parvenir à toucher 100% des jeunes en renforçant les dispositifs existants avec la création de programmes plus récents (Maternelle au cinéma et Etudiants au cinéma) et en multipliant les actions d'éducation aux images.

Pour l'ensemble de la Région Grand Est, ce sont près de 157 000 élèves qui bénéficient chaque année de l'un de ces dispositifs d'éducation au cinéma. Face aux difficultés qui se font jour suite à la crise énergétique et à l'inflation (coût des transports qui peut induire un désengagement de certaines collectivités ou établissements scolaires), des solutions sont à chercher en partenariat au sein des comités de pilotage des dispositifs. Le déploiement et l'extension du Pass culture dans le Grand Est permet d'accompagner le secteur de l'exploitation en favorisant la sortie cinéma des plus jeunes. L'utilisation de la part collective du Pass culture qui s'étend également de façon significative dans la Région Grand Est, constitue un précieux outil pour favoriser la participation de classes supplémentaires aux dispositifs (là où les financements existants ne permettent pas de répondre à l'ensemble des demandes de prise en charge).

AXE V : VALORISER LE PATRIMOINE CINÉMATOGRAPHIQUE EN RÉGION

La conservation du patrimoine artistique et culturel est une mission essentielle et historique des pouvoirs publics. La préservation et la valorisation des œuvres de patrimoine permettent de transmettre notre culture commune aux futures générations et de contribuer à l'éducation artistique et culturelle et aux actions d'éducation aux images. Elles participent également d'une plus fine compréhension de l'histoire contre toute forme d'oubli.

En outre, les images, notamment amateurs ou familiales, conservées en région, constituent un vaste corpus d'archives utiles aux actions d'éducation à l'image à destination des nouvelles générations soucieuses de connaître les traditions et récits de leur territoire et nourrissent la recherche scientifique.

En matière de valorisation du patrimoine cinématographique, la Région poursuivra l'accompagnement de ses opérateurs historiques que sont Image'Est et Mira, avec une attention particulière à une couverture géographique territoriale. Elle accompagnera le déploiement d'une Cinémathèque Grand Est.